

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p style="text-align: center;">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p style="text-align: center;">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 20 / 09 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 11 / 09 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Absents : 3 Votants : 10</p>	<p>Le 17 septembre 2024 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr BESANÇON donne procuration à Mme FIEFFÉ Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Mr GAUCHET donne procuration à Mme DELALANDE Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absent(s) : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme HAMELIN a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-25 CONVENTION ANCT</p>	<p>Mme le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un dispositif public, porté et financé par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT, permet aux petites collectivités d'identifier les outils répondant à leurs besoins numériques et les acteurs pour mettre en œuvre leur stratégie numérique.</p> <p>L'accompagnement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement. <p>La candidature de la commune a été retenue, et il convient, pour pouvoir en bénéficier, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.</p>

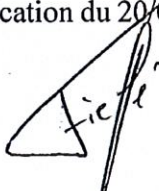

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



ID : 014-211406749-20240917-DELIB_2024_25-DE

	<p>Il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'ANCT pour la prestation d'accompagnement numérique sur mesure. <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE MME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANCT POUR LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 18/09/2024 et publication ou notification du 20/09/2024</p> 	<p>Fait et délibéré le 18 septembre 2024</p> <p>La secrétaire de séance, HAMELIN Jocelyne</p>  <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 